

CONTRAT D'OBJECTIFS SCOLAIRES
Du RÉSEAU DE RÉUSSITE SCOLAIRE
DE LA ROCHE SUR YON
2007-2010
(circulaire n° 2006-058 du 30.03.2006)

I – ORIENTATIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

Réf. : Bilan des actions du Contrat de Réussite 2004-2007

Documents : analyses des 10 écoles de la ZEP et synthèse du groupe de pilotage du 23 avril 2007.

1.1 – Maintenir et consolider notre « Socle Commun » de compétences professionnelles et de savoir-faire pédagogique

a) en stabilisant les avancées positives réalisées depuis 2004 (cf. annexe).

b) en nous appuyant sur les réussites identifiées et quantifiées (cf. annexe).

1.2 – Prendre en compte les difficultés persistantes non traitées et les problèmes émergents, en les croisant avec les apports du Socle Commun des connaissances (juillet 2006) et les nouveaux programmes (12 avril 2007) afin de nous engager collectivement à démontrer une triple capacité :

a) notre capacité à répondre à l'hétérogénéité des parcours scolaires par une mobilisation cohérente et concertée de l'ensemble des acteurs sur la mise en place à la fois de dispositifs de cycle innovants et de projets personnalisés adaptés.

b) notre capacité à faire du lien entre l'école, le collège, les familles et les dispositifs du périscolaire afin de redonner du sens au métier d'écolier en partant du constat que les inégalités face à l'accès aux savoirs sont encore très importantes dans les offres pédagogiques et éducatives d'accompagnement des familles et des élèves en dehors de l'école.

c) notre capacité à faire de la langue et de sa maîtrise le vecteur majeur de tout apprentissage et le support d'une réelle éducation à la citoyenneté d'écolier, en partant du constat que la parole (et l'écrit) permettent à l'élève de devenir acteur et de participer pleinement aux enjeux des processus d'apprentissage par une capacité à s'exprimer, à argumenter, à raisonner, à résoudre des problèmes, à mettre la juste distance avec le réel. En résumé aider l'élève à enclencher un authentique processus intellectuel.

II – 3 AXES PRIORITAIRES

Cf. fiches jointes

AXE PRIORITAIRE N°1

Assurer, sur le temps scolaire, la réussite de tous les élèves, en valorisant leurs potentialités par la prise en compte de l'hétérogénéité de leur parcours d'apprentissage du cycle 1 au collège.

- par le contrat de cycle annuel centré sur des objectifs réalistes, concrets et évalués, permettant d'adapter au public scolaire accueilli chaque année, après un bilan diagnostique de rentrée :
 - a) les programmations et les évaluations pour chaque élève sur le cycle, des connaissances, capacités et attitudes, telles que fixées par le Socle Commun.
 - b) les outils facilitant pour l'élève, tout au long de son parcours, la mise en réseau et la capitalisation de ses acquis.
 - c) les dispositifs de réponses différenciées, qu'ils soient d'ordre collectif (décloisonnements, groupes de besoin, ateliers de soutien et de consolidation) ou d'ordre plus personnalisé (adaptation des parcours pouvant aller jusqu'à la formalisation pour certains élèves identifiés d'un PPRE).

- par le projet de réseau d'aides spécialisées, actualisé chaque année en fonction des demandes d'aides émanant des écoles concernées, afin de faciliter la mise en place de réponses concertées et cohérentes, sur le temps scolaire, au plus près de la réalité vécue par l'élève dans la classe. L'action du Rased est complémentaire de celle engagée par l'équipe des maîtres du cycle, confortée par l'apport éventuel de l'assistant d'éducation et du maître affecté à l'école au titre de la prévention des difficultés en maîtrise de la langue au Cours préparatoire. L'engagement de l'équipe de circonscription porte sur :
 - a) l'accompagnement des équipes par le conseiller référent du réseau
 - b) la participation aux équipes éducatives
 - c) l'aide à la formalisation des outils individuels de suivi et d'évaluation (cahier de réussite, évaluations nationales, PPRE, livret scolaire de l'élève).

- par le conseil de circonscription, installé à compter de l'année scolaire 2007-2008, avec pour mission d'accompagner la réflexion des équipes d'écoles, concernant la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, relevant de la très grande difficulté scolaire, sans pour autant pouvoir bénéficier d'une orientation spécialisée. La mutualisation des pratiques, en lien avec les professionnels sociaux et de santé, aura pour objectif de définir les outils adaptés et les méthodes de travail appropriées afin d'assurer à ces élèves fragiles et souvent perturbés dans leurs apprentissages des réponses pragmatiques. Le lien sera établi avec les dispositifs relevant du Programme de Réussite Educative (PRE) intervenant sur le hors temps scolaire.

AXE PRIORITAIRE N°2

Permettre à l'élève de donner du sens à ses apprentissages et de prendre de l'autonomie dans l'exercice de son métier d'écolier par un renforcement des articulations entre les partenaires éducatifs, l'école et la famille et par une meilleure synergie entre le temps scolaire et le projet éducatif local global.

- par un lien plus étroit avec les parents, premiers éducateurs de leurs enfants et pour lesquels l'école doit être un lieu d'accueil, d'écoute et de coéducation. En postulant qu'il n'y a pas de réussite scolaire durable sans réussite du projet éducatif personnel pour chaque jeune, l'école s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer, auprès des familles, en étroite concertation avec la collectivité locale, les associations, les maisons de quartiers, les apports nécessaires en termes de lisibilité des actions, de suivi des élèves, de préparation des orientations.
- par une meilleure prise en compte des temps périscolaires conçus en complémentarité avec l'école, en s'appuyant sur les dispositifs existants (accueil, interclasse, Contrat Educatif, Programme de Réussite Educative, Accompagnement à la Scolarité), pour davantage coordonner les actions avec pour finalité d'assurer une prise de repères dans les enjeux du projet de réussite scolaire individuel. Le moment de l'entrée au collège sera privilégié pour assurer, en lien avec les familles, le suivi des projets personnalisés.
- par une facilitation des aides au travail personnel de l'élève après l'école, lequel s'appuie désormais sur les connaissances, capacités et attitudes fixées par le pilier n° 7 du Socle Commun (l'autonomie et l'initiative). L'école cherchera, en lien avec les parents et les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, à mettre en place les temps nécessaires pour permettre une appropriation des acquis de la journée de classe, avec une expérimentation d'études dirigées dès le CP. Celles-ci sont réintroduites par la circulaire de rentrée 2007 pour les « réseaux de réussite scolaire » et mentionnées dans les programmes d'avril 2007 pour « la plus-value qu'elles apportent aux élèves les plus fragiles et qui n'est plus à démontrer ».

AXE PRIORITAIRE N°3

Faire de la maîtrise de la langue et plus particulièrement de la didactique du langage oral le vecteur principal de la construction des apprentissages par une appropriation, dès l'école maternelle, de la « langue de l'école » afin de rendre l'élève pleinement acteur dans l'exercice de son métier d'écolier.

- par la mise en place dans la classe de moments d'explicitation des enjeux des séances, de leur articulation, de leur finalité. Dès le cycle I, au travers du projet collectif, la langue est mise au service d'un dialogue entre l'enseignant et le groupe facilitant la co-construction des apprentissages. Le débat interactif, en portant sur les contenus d'apprentissage, les modalités de fonctionnement de la classe et les difficultés rencontrées permet à chacun d'identifier ce qui a été appris, comment et pourquoi .
- par une approche résolument transversale de la langue orale et écrite, porteuse d'une bonne compréhension des codes scolaires. Au-delà des activités attendues de l'élève, l'expression juste sur le plan lexical et syntaxique, favorise les mécanismes intellectuels du raisonnement. L'analyse critique de documents, le débat interprétatif en littérature, la démarche de tâtonnement expérimental en Sciences, les ateliers de résolution de problèmes, le calcul mental comme pratique quotidienne, autant de démarches pédagogiques qui, plaçant la langue au cœur des apprentissages, favorisent la construction du sens et la prise de repères.
- par un travail méthodique, rigoureux et continu sur les mécanismes en jeu dans la complexité de l'acte de lecture, de la maternelle au collège. Le rapport à l'écrit est l'une des clés de la réussite scolaire durable, d'où l'importance de former des enfants lecteurs et producteurs d'écrit, sachant adapter le texte produit au contexte. En prolongement des activités orales, l'attention sera portée à la qualité des graphismes, à l'exigence de l'organisation des écrits personnels, ce qui conduira les élèves à saisir que « le respect des règles de l'expression française n'est pas contradictoire avec la liberté d'expression » (Socle Commun p. 25).